

LES RELATIONS PRESSE

Par Romain Auguste BAMBARA, Directeur de la Communication et des Relations publiques, AN/BF

LES RELATIONS AVEC LES MEDIAS SONT
UN MOYEN IMPORTANT DE
COMMUNICATION.

C'est une des attributions phare des services de communication

- L'interface avec les médias
- Les services de communication doivent veiller à ce que les médias assurent la couverture des sessions parlementaires et des autres activités du parlement.
- L'organisation des couvertures médiatiques des sessions parlementaires de l'Assemblée nationale s'établit au départ par l'identification des organes de presse, tant écrite qu'audiovisuelle, nationaux ou étrangers de la place.

- Ils doivent être recensés dans un répertoire avec les coordonnées précises de leurs rédactions.
- Avec les possibilités des TICs, ils doivent figurer sur un mailing-list à partir duquel les demandes et autres documents de presse leur sont systématiquement envoyés.
- Par ailleurs, il n'est pas superflu de créer une liste de diffusion sur un téléphone portable afin de leur envoyer de temps en temps un SMS.

- Une fiche type de demande de couverture médiatique doit être conçue à l'effet de solliciter la couverture des séances plénières. Elle est régulièrement remplie et envoyée aux organes de presse au moins 72 heures avant toute séance. Au demeurant, quelques jours avant l'ouverture des sessions, tout le programme mentionnant l'ensemble des activités pour toute la durée de la session doit être systématiquement envoyé à chaque organe de presse.

- Il devrait en être de même :
 - Pour les agendas des commissions générales ;
 - Les agendas des réseaux parlementaires ;
- Cet exercice devrait se faire aussi à la semaine, avec l'envoi aux organes de presse du calendrier hebdomadaire de travail.
- (les groupes parlementaires sont responsables de la gestion de leur communication).

- La fiche de demande de couverture sera accompagnée d'un fond de dossier comprenant : l'exposé des motifs de la proposition ou du projet de loi, le rapport de la commission générale saisie et enfin, le corps du projet ou de la proposition de loi. Ce fond de dossier tient lieu de dossier de presse et faire l'objet d'un embargo jusqu'au jour de la tenue de la séance pour laquelle le dossier est inscrit.
- Selon l'importance de la séance, les services de communication doivent en relever l'enjeu pour l'ensemble des rédactions.

- Le partenariat entre les services de communication et les médias doit être mutuellement avantageux dans l'intérêt compris de leurs besoins respectifs.
- Les services de communication doivent organiser l'accès des journalistes au sein de l'enceinte parlementaire, de concert avec les forces de police, en l'absence d'une accréditation formelle.
- Ils favorisent les contacts de la presse avec les parlementaires et peuvent assurer le suivi des sollicitations particulières des députés envers les médias, principalement pour la couverture de leurs manifestations.
- En rapport avec la presse toujours, une revue de presse quotidienne portant sur la présence du Parlement pourrait être réalisée, de même qu'un press-book trimestriel.

L'organisation des journalistes : l'expérience du Cercle des Journalistes parlementaires du Burkina Faso

- Les organes de presse qui suivent les actualités parlementaires envoient souvent à l'Assemblée les mêmes journalistes. Sur la base de ce constat, l'institution a incité les journalistes et techniciens s'occupant des questions parlementaires à se fédérer à travers une association.

- En 2000, sera porté sur les fonts baptismaux, le Cercle des Journalistes parlementaires du Burkina, (CJP)[\[1\]](#). Le cercle regroupe une trentaine de professionnels des médias et est dirigé par un bureau exécutif de sept membres élus pour un mandat de trois ans.
- Partenaires du Parlement, les journalistes membres de l'association constituent un relais intéressant pour l'institution qui, en retour, doit leur permettre de disposer des ressources intellectuelles et matérielles nécessaires pour accomplir leur travail.

[\[1\]](#) En France, il existe l'Association des Journalistes parlementaires.

- Ainsi, l'Assemblée nationale s'est-elle engagée à organiser pour eux des séminaires de formation sur le travail et la procédure parlementaires, et à mettre en place et équiper un centre de presse dans l'enceinte du Parlement à leur profit. Gardant leur indépendance, les journalistes membres du CJP ne sont pas tenus de lasser l'action de l'institution et des parlementaires. Cette indépendance s'est d'ailleurs exprimée à travers l'assemblée générale constitutive qui a souverainement adopté un statut et un règlement intérieur, entérinés par le ministère de l'Intérieur.

- Le CJP n'est cependant pas encore très actif, et à part le lancement des activités organisé courant 2001, le cercle peine à émerger du lot des différents regroupements de journalistes spécialisés. A dire vrai, le soutien promis et attendu de l'Assemblée ne s'est pas encore concrétisé et pour le moment, le CJP est juste l'ombre de lui-même.